

Créer, Accéder à sa demande de logement social ou la renouveler



1. Se connecter à l'adresse internet du « Portail Grand Public » suivante :
<https://www.demande-logement-social.gouv.fr>
2. Suivre les différentes étapes de la procédure d'enregistrement afin de créer ou d'accéder à votre dossier. Le « Portail Grand Public » vous demandera de scanner obligatoirement les pièces suivantes :
 - Pièce d'identité ou titre de séjour en cours de validité recto/verso des personnes majeures
 - Avis d'imposition 2016 sur revenus 2015
 - Avis d'imposition 2017 sur revenus 2016
3. Dans les 5 jours qui suivent votre inscription sur le Portail, vous recevrez **votre attestation d'enregistrement par e-mail vous délivrant un Numéro Unique d'Enregistrement**



Si vous ne recevez pas d'attestation d'enregistrement sur votre boîte mail dans un délai de 5 jours, cela signifie que votre inscription ou votre renouvellement n'a pas été pris en compte. Dans ce cas, merci de bien vouloir contacter par téléphone le service d'assistance à la demande de logement social en ligne de 9h00 à 19h00 au 0806 000 113 (appel non surtaxé)

4. Pour déclarer tout changement de situation ou de coordonnées, vous pouvez vous rendre sur le « Portail Grand Public » <https://www.demande-logement-social.gouv.fr> en indiquant votre Numéro Unique d'Enregistrement délivré sur votre attestation ou bien par email : accueil.logement@agglo-casa.fr

Le service d'assistance à la demande de logement social en ligne vous accompagne pour toutes demandes d'informations ou aides techniques concernant l'enregistrement de votre demande sur internet :

0806 000 113 (appel non surtaxé) de 9h00 à 19h00